



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 033 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 5 novembre 2009

—
Président

M. David Tilson

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 5 novembre 2009

• (0955)

[Traduction]

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): Silence, s'il vous plaît.

Monsieur Dykstra, vous avez la parole.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Merci, monsieur le président. Je serai bref, car nous n'avons pas beaucoup de temps.

J'ai indiqué au comité que j'allais déposer la motion suivante. Je propose donc que le comité exprime sa vive inquiétude par suite des propos tenus par le député de Scarborough—Agincourt devant les fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration lors des délibérations du comité le jeudi 29 octobre 2009; et qu'il en soit fait rapport à la Chambre, afin que cette dernière puisse se pencher sur la question.

Notre greffier a eu l'occasion d'examiner cette motion et l'a jugée recevable. C'est une motion claire et simple qui fait suite aux commentaires formulés par un de nos membres. Non seulement a-t-il lui-même confirmé qu'il avait bel et bien tenu ces propos, mais ceux-ci figurent bien évidemment dans le compte rendu de nos délibérations et sont de telle nature que... Je ne vais pas vous parler des excuses qu'il a présentées ni de ce qu'il a pu placer sur son site Web libéral; cela relève de ses propres choix. Les commentaires formulés demeurent dans le compte rendu de la séance; ils n'ont pas été enlevés. Je dirais même que, vu la gravité des propos tenus, nous devrions en faire rapport à la Chambre pour que celle-ci puisse se pencher sur la question.

Le président: Monsieur Karygiannis.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le président, j'ai utilisé un terme inapproprié lors de l'intervention en cause. J'aurais dû dire « Africains ». Peut-être aurais-je dû adresser mes remarques non pas aux fonctionnaires, mais au gouvernement au pouvoir. J'ai bel et bien présenté mes excuses.

M. Rick Dykstra: Cela figure au compte rendu...[*Note de la rédaction: Inaudible*]

Le président: Monsieur Dykstra, j'essaie de maintenir un certain ordre...

Monsieur Karygiannis, poursuivez.

L'hon. Jim Karygiannis: J'ai présenté mes excuses lors de la même séance en utilisant le temps de mon collègue. J'ai communiqué avec la sous-ministre adjointe ainsi qu'avec Mme Heidi Smith pour leur offrir mes excuses.

Le président: Désolé, je n'ai pas bien entendu la dernière partie de votre intervention.

L'hon. Jim Karygiannis: J'ai communiqué avec la sous-ministre adjointe et avec Mme Heidi Smith, et je leur ai présenté des excuses écrites.

Toutefois, la frustration à l'origine de mes commentaires demeure. Je sais où mon collègue veut en venir en essayant de détourner l'attention, mais nous entendons bien toute la frustration exprimée en raison du temps requis pour réunir les familles. Dans certaines régions de l'Afrique, le temps nécessaire pour réunir des conjoints a augmenté de pas moins de 92,3 p. 100 depuis 2006. Dans les Caraïbes, la hausse a atteint 75 p. 100. Pour réunir des enfants africains et leurs familles, le délai a grimpé de pas moins de 73,68 p. 100 depuis 2006, pendant que cette augmentation allait jusqu'à 114,28 p. 100 dans les Caraïbes. Il arrive que toute cette frustration que nous vivons quotidiennement nous fasse perdre patience. C'est sans doute ce qui m'est arrivé lorsque j'ai fait mon commentaire inapproprié. J'ai présenté mes excuses devant ce comité en plus de le faire par écrit auprès des deux témoins et de notre greffier.

• (1000)

Le président: Monsieur St-Cyr.

[Français]

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le président, puisque le comité est en séance publique, je vais expliquer pourquoi je vais voter contre cette motion. Ce n'est pas que j'appuie les propos de M. Karygiannis — je suis d'ailleurs souvent en désaccord avec lui et son attitude —, mais je ne crois pas qu'on doive censurer des députés et commencer à s'envoyer des motions de censure chaque fois qu'on n'est pas d'accord. Le comité a déjà perdu assez de temps sur cette question.

La motion propose de renvoyer la question à la Chambre. On peut supposer que cela va faire l'objet d'un rapport à la Chambre, et on va perdre encore trois heures. Ça me semble complètement disproportionné et je ne pense pas que ce soit une bonne pratique. Je vais donc voter contre cette motion.

[Traduction]

Le président: D'autres interventions?

Madame Chow.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le président, vous savez qu'il y a longtemps que je désapprouve la façon dont M. Karygiannis aborde certains de nos témoins ainsi que la manière dont il s'exprime. Reste quand même que nous avons de véritables problèmes à Nairobi. Il est vrai que les objectifs fixés pour les pays africains sont très bas. Il est également vrai que les ressources allouées au bureau des visas à Nairobi sont insuffisantes et qu'il en découle un délai d'attente inacceptable de cinq à huit ans. Les gens attendent dans des camps de réfugiés dans des conditions d'hygiène déplorables. Des familles sont séparées pendant des années. Même les enfants se retrouvent dans des camps de réfugiés. La situation est critique.

Je comprends bien la colère de M. Karygiannis; il l'a malheureusement exprimée de façon désobligeante. Je me réjouis des excuses qu'il a formulées et j'espère assurément qu'il ne recommencera pas. Lorsque nous recevons des témoins, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'autres invités, j'ose espérer qu'il puisse faire montre de plus de retenue et qu'il adresse ses reproches au gouvernement, aux instances responsables, plutôt que d'insulter les gens.

Mme Wong s'est sentie insultée à ce moment-là et je suis heureuse que M. Karygiannis ait présenté ses excuses. J'espère simplement que cela ne se reproduira pas. Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec les opinions des autres, mais nous devons nous traiter avec respect. Je crois que c'est extrêmement important.

Pour ce qui est du problème à Nairobi et des longs temps d'attente pour l'immigration des Africains, est-ce attribuable au pays? Y a-t-il des motifs économiques? Est-ce une question de race? Je ne sais pas.

Comme une lettre d'excuses a déjà été envoyée à la sous-ministre adjointe et à la gestionnaire qui l'accompagnait, je ne voudrais pas que la Chambre des communes prenne trois heures pour discuter de la question, car il y en a tellement d'autres qui revêtent une importance primordiale parmi celles que nous examinons actuellement, qu'il suffise de penser aux consultants fantômes ou aux travailleurs étrangers temporaires.

Pour autant que M. Karygiannis puisse me garantir... Je ne veux pas qu'il s'en prenne aux gens pour faire valoir son point de vue. J'aimerais qu'il s'intéresse aux questions en cause, plutôt qu'aux personnes. En présumant qu'il saura s'amender, je n'appuierai pas cette motion.

J'ai été tentée de le faire car, comme vous le savez, il est arrivé que certains membres du comité s'abaissent à proférer des insultes personnelles, ce qui n'a contribué en rien au travail de notre groupe. Je dois admettre que la situation s'est améliorée à cet égard depuis que vous assumez la présidence. J'ose espérer que nous puissions ainsi continuer à travailler dans la sérénité.

Mais je n'estime pas nécessaire de déchaîner les passions en soumettant la question à la Chambre pour un débat de trois heures.

• (1005)

Le président: Monsieur Young.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Monsieur le président, il n'y a pas tellement longtemps que je suis membre de ce comité, mais j'ai pu constater dès le départ un modèle de comportement envers les témoins qui m'a beaucoup choqué. J'ai comparu devant un comité avant d'entrer en politique. Je dois vous rappeler que des gens prennent une journée complète de leur vie et doivent souvent faire de longs déplacements pour venir ici fournir de l'information au Parlement, par l'intermédiaire de ce comité, en nous faisant bénéficier de l'expertise dont nous avons besoin pour gouverner.

Lors des séances de notre comité, j'ai pu voir M. Karygiannis intimider des témoins, les interrompre, les confronter de façon hostile et leur faire la leçon. J'en ai vu certains rester sans voix en ne sachant pas trop si on leur posait une question ou s'ils étaient censés faire un commentaire. De tels comportements ont pour effet de désorganiser complètement nos réunions.

C'est donc avec plaisir que j'appuie la motion présentée en espérant que nous pourrions ainsi poursuivre nos travaux de manière plus ordonnée en traitant avec courtoisie les gens qui comparaissent devant nous.

Le président: Tous ceux qui sont en faveur de la motion de M. Dykstra?

(La motion est rejetée.)

Le président: J'aurais quelques observations à formuler avant de lever la séance.

À la lumière de la motion qui vient tout juste d'être rejetée, je constate que des membres du comité sont manifestement préoccupés par la façon dont nous traitons nos témoins. Peut-être ai-je été trop tolérant. Je demande l'appui des membres du comité, car je compte l'être moins à l'avenir. En toute franchise, j'ai noté des comportements semblables de tous les côtés. Cela ne se limite pas à M. Karygiannis. Il arrive que les députés gouvernementaux s'en rendent coupables. Des représentants des quatre partis se sont montrés à un moment ou à un autre hostiles envers certains témoins. Je vais considérer cette motion comme une incitation à me montrer plus rigide.

Monsieur Karygiannis.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, pourriez-vous également faire valoir au gouvernement, et tout particulièrement au secrétaire parlementaire, qu'il doit non seulement s'assurer que les fonctionnaires convoqués se présentent bel et bien devant nous, que ce soit par l'entremise de son bureau ou du cabinet du ministre, mais aussi qu'ils prennent en considération nos besoins et les travaux que nous menons en évitant de reléguer au second plan l'information essentielle pour nous? Il va de soi que le secrétaire parlementaire devrait assumer une part de responsabilité...

Le président: C'est un autre sujet. Nous parlons de la façon dont nous traitons les témoins et c'est ainsi que je vais conclure mon intervention. Vous pourrez toujours en discuter directement avec M. Dykstra.

Madame Chow.

Mme Olivia Chow: Monsieur le président, vous avez tout mon soutien pour vous montrer aussi rigide, aussi rigoureux... N'hésitez surtout pas à rappeler à l'ordre quiconque parmi nous — et je pourrais fort bien être la coupable — se comporte de façon inacceptable.

Le président: Monsieur St-Cyr.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le président, je suis d'accord sur ce que Mme Chow vient de dire. J'apporterais cependant une précision. Je m'attends à ce que les députés restent maîtres de leur temps. Il ne faudrait que ce soit perçu comme hostile, quand on doit couper l'intervention d'un témoin pour poser une autre question. C'est normal de le faire, parce qu'il arrive que des témoins prennent tout notre temps alors qu'on veut poser plus de questions. Il faut être sévère, mais être hostile, ce n'est pas justifié. Je suis d'accord pour que les députés restent maîtres de leur temps et coupent la parole à un témoin s'ils trouvent que c'est trop long.

[Traduction]

Le président: Je prends bonne note de ce point, car j'ai tendance à vous interrompre lorsque vous étirez vos interventions jusqu'à sept minutes et demie, voire huit minutes dans certains cas. Je dois alors interrompre les gens, car je ne vois pas vraiment comment je pourrais faire autrement, mais je prends note de votre observation.

Monsieur le greffier, vous avez un budget à soumettre à notre approbation. En avez-vous des exemplaires? Quelqu'un veut en débattre?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous allons maintenant tenir une réunion du sous-comité. Je suppose que tous les membres du sous-comité pourront demeurer des nôtres.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>